

D2023-155

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Chambéry 1 Square Paul Vidal 73000 Chambéry 45.56998, 5.91742
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Annecy 3 Place de la Gare 74000 45.901664, 6.120322

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

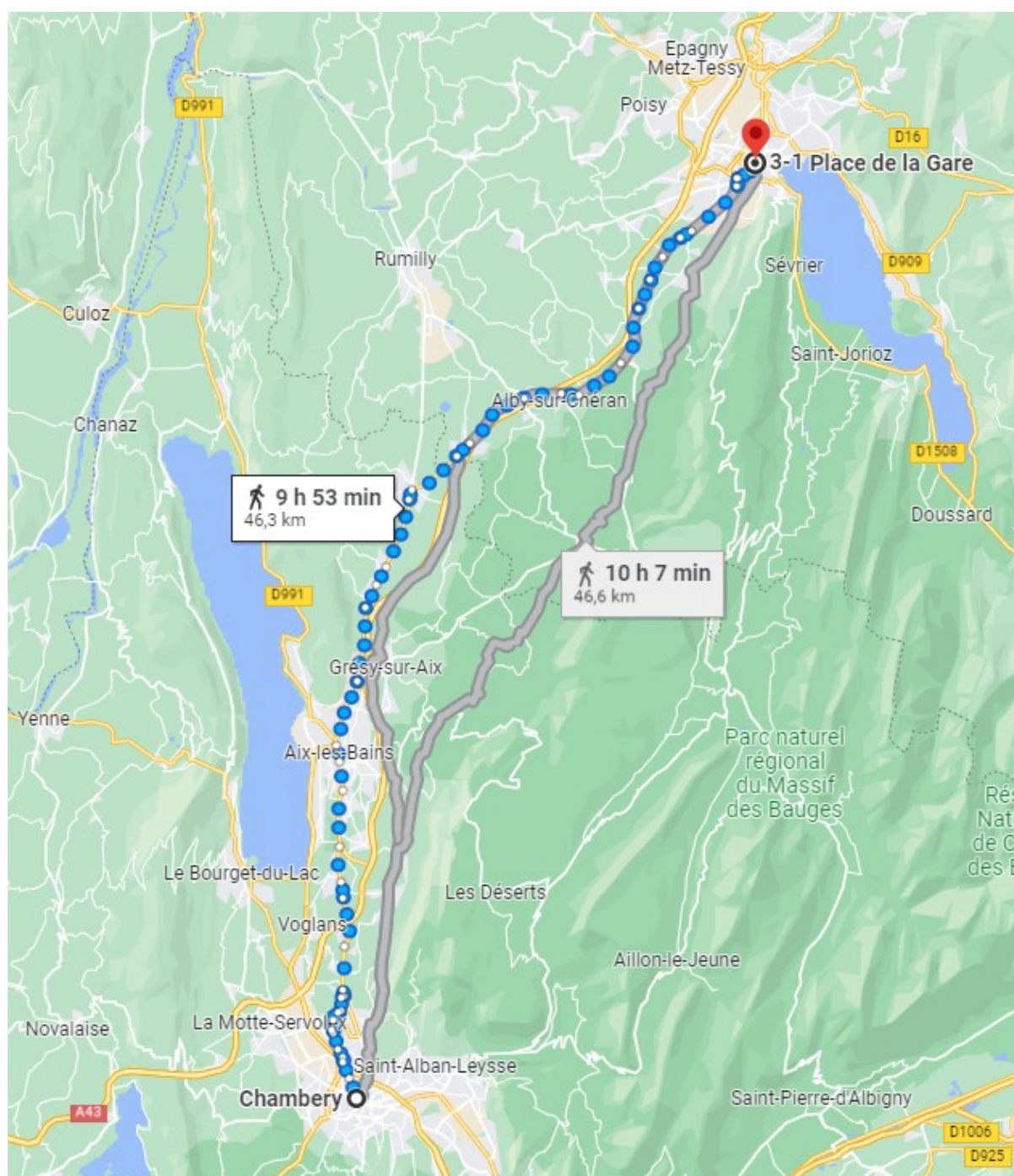
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Chambéry-Annecy
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	<i>45 minutes</i>
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Chambéry-Annecy

Pièce jointe n°1

Itinéraire Chambéry-Annecy



Pièce jointe n°2
Fréquence Chambéry-Annecy
Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Chambéry-Annecy	Départs de Annecy-Chambéry
Lundi	17h55-18h50	11h00-11h45
Mardi	17h55-18h50	11h00-11h45
Mercredi	17h55-18h50	11h00-11h45
Jeudi	17h55-18h50	11h00-11h45
Vendredi	17h55-18h50	11h00-11h45
Samedi	17h55-18h50	11h00-11h45
Dimanche	17h55-18h50	11h00-11h45
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)